

Ceux qui interdisent la liberté d'expression seront dorénavant interdits de mettre les pieds aux USA

écrit par Sylvia Bourdon | 11 juin 2025





Pas besoin de longues palabres. Le communiqué du département d'état US qui vient de paraître parle de lui-même. **Thierry Breton**, le tocard, le raté, l'escroc, le fossoyeur d'entreprises françaises serait visé en priorité. Sans oublier « la fonctionnaire étrangère » qu'est la **Führerin de l'UERSS**.

<https://www.state.gov/announcement-of-a-visa-restriction-policy-targeting-foreign-nationals-who-censor-americans/>

Traduction du communiqué du département d'État:

La liberté d'expression est l'un des droits les plus chers aux Américains. Ce droit, inscrit dans notre constitution, nous distingue comme un phare de liberté à travers le monde. Même si nous prenons des mesures pour rejeter la censure au pays, nous voyons des cas troublants de gouvernements étrangers et de fonctionnaires étrangers qui prennent le relais. Dans certains cas, des fonctionnaires étrangers ont pris des mesures de censure flagrantes contre les entreprises

technologiques américaines et les citoyens et résidents américains, alors qu'ils n'avaient pas le pouvoir de le faire.

Aujourd'hui, j'annonce une nouvelle politique de restriction des visas qui s'appliquera aux ressortissants étrangers responsables de la censure d'expression protégée aux États-Unis. Il est inacceptable que des fonctionnaires étrangers déposent ou menacent de délivrer des mandats d'arrêt à l'encontre de citoyens américains ou de résidents américains pour des publications sur les médias sociaux sur des plateformes américaines alors qu'ils sont physiquement présents sur le sol américain. Il est tout aussi inacceptable que des responsables étrangers exigent que les plateformes technologiques américaines adoptent des politiques de modération du contenu mondial ou se livrent à une activité de censure qui dépasse leur autorité et s'étend aux États-Unis. Nous ne tolérerons pas les atteintes à la souveraineté américaine, surtout lorsque ces atteintes portent atteinte à l'exercice de notre droit fondamental à la liberté d'expression.

Cette politique de restriction des visas est conforme à l'article 212 (a) (3) (C) de la loi sur l'immigration et la nationalité, qui autorise le secrétaire d'État à rendre inadmissible tout étranger dont l'entrée aux États-Unis « aurait des conséquences négatives, potentiellement graves pour la politique étrangère des États-Unis. » Certains membres de la famille peuvent également être visés par ces restrictions.

Eh bien soit ! La première qui devrait être expulsée manu militari est la sauteuse de trampoline du parti die Grünen. Par un tour de passe-passe de corruption, pour faire élire Merz chancelier, qui avait besoin des voix des Grünen, auteur de 800 plaintes contre des citoyens allemands qui osaient la critiquer, lorsqu'elle souillait le siège de ministre des Affaires Étrangères. Très active à censurer tout ce qui bougeait. Je cite la

calamiteuse **Analena Baerbock**, qui se retrouve **Présidente de l'ONU**, grâce au soutien de la **CDU de Merz**, qui l'a choisie comme candidate pour « bons et loyaux services »



Sylvia Bourdon, 10 juin 2025

Post-scriptum, la censure est partout, la liberté d'expression n'est plus garantie...

La démonstration par l'exemple de twitter.

Hi Sylvia Bourdon,

Your post was reported and had its visibility limited for violating the X rules. Specifically:

We have determined your post violated our rules against [Violent Speech](#).

You may not share abusive content, harass someone, or encourage other people to do so.



Sylvia Bourdon
@BourdonSylvia

@jnbarrot @francediplo @francediplo_EN
@Romelsabelle @HCEfh @BCouillard33 @auroreberge
@gouvernementFR @bayrou @EmmanuelMacron Allez
raconter ça dans les pays musulmans, vous serez bien
reçu ! On vous mettra la corde au coup, ou vous serez
décapité ! Au choix !

As a result, your post may stay on the platform but we have limited its reach. You can learn more about how your post's visibility is limited on our [Help Center](#).

If you think we've made a mistake, you can appeal the violation by going to your post and selecting "Learn more".

You can also pursue alternative forms of redress, including out-of-court-dispute settlement or judicial redress. Learn more [here](#).

Screenshot